

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL  
du 27 février 2003  
Salle du conseil général  
Séance extraordinaire**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel
2. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2003
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Demande de crédit de **Fr. 200'000.00** concernant l'équipement du quartier des Planches (sud)
5. Divers

**1. Ouverture de la séance, appel**

La présidente du conseil général, Mme Catherine Charpiloz, ouvre la séance à 20h00 précise. La secrétaire procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général à l'exception de MM Fabrice Bonjour, Jean-Luc Bonjour et Patrice Zürcher, excusés.

**2. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2003**

Tout le monde ayant reçu une copie du procès-verbal et celui-ci ne soulevant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4. Demande de crédit de Fr. 200'000.00 concernant l'équipement du quartier des Planches (sud)**

La présidente du conseil général, informe les membres présents du contenu de la lettre qui lui a été adressée par Mme et M. Schori. En effet, ces personnes désirent informer le conseil général des différents qui les opposent aux autorités communales.

M. Jean-Pierre Lauener explique qu'il s'agit effectivement d'une erreur du conseil communal, celui-ci a indiqué le coût de la taxe d'équipement, en lieu et place, de la contribution d'équipement. Lorsque, le conseil communal a rectifié cette erreur, les intéressés ont fait recours contre cette décision. Finalement, un arrangement a été trouvé et la contribution d'équipement pour cette parcelle a été plafonné à fr. 28.--le m<sup>2</sup>. Mme et M. Schori ont retiré leur recours.

Les membres du conseil général acceptent à l'unanimité d'entrer en matière sur ce

sujet.

M. Daniel Juan demande des précisions quant aux montants des taxes appliqués pour des parcelles équipées ou non équipées.

M. Jean-Pierre Lauener répond que le prix pour une parcelle déjà équipée est de fr. 10.-- au m<sup>2</sup> et fr. 6.-- au m<sup>3</sup>, pour une parcelle non équipée, il s'agit de 50% du prix de l'équipement de base. Dans d'autres circonstances, il peut s'agir d'un équipement de détail 80% à charge du propriétaire et 20% à charge de la commune.

L'arrêté est approuvé à l'unanimité.

## **5. Divers**

- M. Louis Stauffer informe les membres du conseil général de l'offre faite par Ensa pour le rachat de notre réseau électrique. Le réseau est évalué à fr. 889'000.--, l'offre est de fr. 450'000.-- (les travaux d'échange du transformateur situé à la rue des Eussinges, devront être effectués par la commune). Selon Ensa, d'autres travaux de réfection seront nécessaires, ils les prendront en charge en cas de rachat du réseau. Vu les investissements faits ces dernières années, le conseil communal n'est pas favorable à cette vente aux conditions proposées.

Mme Catherine Massy constate que ce n'est pas la première offre faite par Ensa. Elle se demande si les conditions du marché ont changé et si la vente ne serait pas justifiée, ou est-ce la qualité de notre réseau qui fait envie à Ensa ?

M. Louis Stauffer pense qu'une éventuelle libéralisation du marché électrique pousse Ensa à vouloir garantir une certaine vente de courant électrique.

Mme Marianne Jaccard demande s'il y a d'autres villages qui ont vendu leur réseau.

M. Louis Stauffer répond que Colombier a vendu son réseau et que la commune de Lamboing a refusé l'offre des Forces Motrices Bernoises.

M. Jean-Pierre Lauener constate que c'est surtout les communes de l'est du Littoral qui sont encore propriétaires de leur réseau. Ce sujet sera discuté lors d'une prochaine réunion des conseillers communaux de Cornaux, Cressier et Le Landeron.

M. Pierre-Alain Fridez demande si la commune envisage de revoir ses tarifs, plus précisément la mise en vigueur du tarif éco.

M. Louis Stauffer répond qu'il ne connaît pas le tarif éco et qu'il se renseignera.

M. Bernard Guye demande si d'autres acquéreurs pourraient être intéressés à l'achat de notre réseau, ceci dans le but de faire monter le prix.

M. Louis Stauffer répond qu'il n'y a pas d'autres offres mais que le conseil communal pourrait s'approcher des Forces Motrices Bernoises.

- M. Jean-Pierre Lauener informe que la reprise du circuit prend plus de temps que prévu, ceci étant dû à l'opposition de certains créanciers. Il y aura certainement des enchères publiques, si un accord en les parties n'est pas trouvé jusqu'à la fin du mois de mars. Quant à la commune, elle est prête à négocier si un accord intervenait.

M. Bernard Guye demande si en cas d'enchères la commune serait enchérisseuse.

M. Jean-Pierre Lauener répond que le conseil communal pourrait envisager cette possibilité en dernier recours et ensuite revendre le circuit, ceci avec l'accord préalable de la commission financière.

M. Pierre-Alain Fridez demande à quelle date interviendra la fin du bail.

M. Jean-Pierre Lauener répond que la fin du bail interviendra en 2011.

M. Hans-Peter Bürgi constate que la faillite a été prononcée en 1998 et qu'à ce jour elle n'est toujours pas réglée, il se demande s'il n'y a pas une part de responsabilité de l'Etat.

M. Jean-Pierre Lauener pense que plusieurs facteurs ont été déterminants dans ce dossier. Le premier a été la renonciation d' Emile Frey AG a reprendre ce circuit. Il a fallu ensuite reprendre les offres et donner un nouveau délai.

La prochaine séance du conseil général est fixée au 24 avril 2003.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 20H35.

La présidente

La secrétaire au procès-verbal

Catherine Charpiloz

Jacqueline D'Aloisio